

NEGRE

Pour des chaussu-
res de tout prix.
Des élastiques
une pastille et
montant. Rap-
peler à l'enseigne du
Canada

Duhamel vous
présente des vian-
diers sortis au
livraison à domi-
cile. Ses
services et le public
encouragement
jusqu'à ce jour.
Spectaculeusement

Canadienne à 20

A. Savard.

Journal

er, Hull.

ue Principale,

oraire, York et

OTTAWA

novembre 1886

ES

\$ 4 00 à 4 25

ES

4 75 à 5 00

ES

4 50 à 5 75

ES

4 50 à 4 75

ES

3 50 à 3 75

ES

4 00 à 4 25

ES

2 75 à 3 00

ES

70 à 72

ES

29 à 30

ES

0 00 à 0 00

ES

0 00 à 0 00

ES

0 00 à 0 00

ES

0 00 à 0 00

ES

70 à 75

ES

50 à 60

ES

30 à 40

ES

0 20 à 0 25

ES

1 75 à 2 00

ES

0 75 à 1 25

ES

50 à 75

ES

4 50 à 5 00

ES

6 50 à 7 00

ES

8 à 10

ES

5 à 7

ES

20 à 21

ES

20 à 22

ES

16 à 18

ES

9 à 11

ES

5 à 8

ES

10 à 12

ABONNEMENT

Par année.....\$3.00
Pour six mois.....1.50
Pour quatre mois.....1.00
Edition Hebdomadaire.....\$1.00
Administration et Rédaction,
224, Rue Sherbrooke.

LE CANADA

Ottawa, 10 Nov. 1886

LE PRIX DU BLÉ ET LA PROTECTION

Le Free Press disait, l'autre jour, que la politique protectionniste n'avait pas fait augmenter le prix du grain, comme les conservateurs l'avaient promis aux fermiers en 1878, et comme preuve notre confrère comparait les prix du blé obtenus en 1878 et en 1886 par nos cultivateurs canadiens sur le marché de Toronto.

Mais la comparaison du Free Press était boiteuse et incomplète, car il n'aurait pas dû s'en tenir au prix du blé en Canada, mais faire connaître en même temps à ses lecteurs la valeur de cet article aux mêmes époques sur le marché de Liverpool.

Tout citoyen intelligent et qui s'occupe tant soit peu d'affaires publiques sait que le prix du blé en Canada comme aux Etats-Unis est réglé par les prix du marché de Liverpool, qui n'est pas alimenté seulement par l'Amérique, mais encore par la Russie, les Indes et autres pays produisant le blé.

Il s'en suit donc que les prix y montent ou baissent suivant l'abondance ou la disette de blé dans ces pays et que les prix en Canada subissent les fluctuations du marché de Liverpool.

Ce point établi, il s'agit donc pour faire un procès équitable des prétentions des conservateurs en 1878, de comparer si les prix obtenus par les cultivateurs canadiens pour leur blé sont plus bas ou plus élevés en 1886 qu'en 1878, en proportion des prix de Liverpool aux mêmes époques.

Or, l'étude de ces chiffres, acceptant ceux mêmes du Free Press pour le Canada, et les complétant par les cotes actuelles des journaux de commerce pour le marché de Liverpool pour le blé de première qualité, démontre que les cultivateurs reçoivent aujourd'hui pour leur blé vingt et une cents de plus par minot qu'ils auraient reçu si le même écart qui existait en 1878 entre les prix du marché de Liverpool et ceux du marché de Toronto se fussent maintenus jusqu'en 1886.

Voici un tableau qui vient à l'appui de notre raisonnement.

PRIX DU BLÉ A TORONTO A LIVERPOOL		
Sept. 1878.....	\$1 04	\$2 12
Sept. 1886.....	\$0 78	\$1 65

Ce tableau démontre que les prix du blé ont diminué dans les deux pays, mais pendant qu'ils diminuaient de 47 cents à Liverpool, ils ne diminuaient que de 26 cents à Toronto pendant la même période; c'est donc une différence de 21 cents à porter en faveur du Canada, et au lieu d'avoir 78 cents pour leur blé les cultivateurs en auraient tout au plus aujourd'hui, 60 cents si la politique libre-échangiste de M. Mackenzie eût été maintenue.

Et, on sait ce qu'elle produisait cette politique libre-échangiste. C'était la misère pour tout le monde: misère pour les ouvriers qui ne gagnaient que 50 et 60 cents par jour, et misère pour les cultivateurs qui, s'ils vendaient leur blé à \$1.04 étaient obligés de sacrifier à vil prix leurs autres produits de consommation canadienne.

Tout est changé aujourd'hui. Les ouvriers gagnent de \$1.20 à \$2.00 par jour et les produits de la ferme se vendent à un prix rémunérateur pour les fermiers. Voilà les heureux effets de la protection. On ne voit plus de soup kitchen.

EN VILLE

M. Justin McCarthy est arrivé par train spécial aujourd'hui accompagné de l'honorable M. Costigan, de M. Joseph Tassé, député d'Ottawa et du Dr Bergin, de Cornwall.

LE VERDICT DU JURY

Une majorité du jury dans l'affaire Julien a décidé que dans son opinion, Julien était mort d'une inflammation d'intestins causée par l'exposition du corps au froid parce qu'il ne gardait pas ses habits, mais la minorité, quatre sur douze, voulait rendre un verdict disant que la mort avait été causée par les mauvais traitements reçus dans la prison.

Mais que ce soit la majorité du jury ou la minorité qui est dans le vrai, (les médecins ont juré que les blessures que Julien avait à la tête étaient suffisantes pour causer sa mort) l'enquête aura toujours l'effet de prouver que le malheureux Julien n'a pas reçu dans la prison les traitements que son état demandait, et qu'il y a eu négligence impardonnable de la part du gouvernement.

Si le fait que le Free Press affirme est vrai, c'est-à-dire que c'est l'habitude de laisser les fous un certain temps en prison avant de les interner dans un asile, nous devons dire que c'est là une pratique des plus inconcevables.

Prenez par exemple le cas du malheureux Julien qui paraît-il, ne voulait pas rester habillé et se frappait la tête sur les murs de sa cellule. Un fou de son espèce aurait dû être mis immédiatement dans un asile où on l'aurait enfermé dans une chambre capitonnée et bien chauffée, où enfin on lui aurait donné les soins de nature à protéger sa santé et sa vie.

Si outre les blessures que Julien s'est faites lui-même sur les murs de sa cellule, il en a reçu des gardiens de la prison qui l'auraient frappé rudement à coups de bâton sur le derrière de la tête, les épaules et les hanches, comme il a été prouvé par les témoins Corisse et Smith, il y a double raison de dire que les gardiens de prison n'ont pas du tout la douceur requise pour prendre soin d'un pauvre aliéné, et que la pratique de laisser les fous en prison pendant quelque temps doit être abandonnée immédiatement par le gouvernement M. Wat.

ECHOS DE QUEBEC

L'armée du Salut
Maintenant que la paix est rétablie, ces excentriques prédicateurs se débattent dans leur insignifiance et devant des salles vides.

Nouveau journal
On dit que M. J. G. Gingras, un des anciens propriétaires du *Nouvel-iste*, est sur le point de publier un nouveau journal rédigé dans le sens libéral qui aura pour titre *La Tribune* et qui sera rédigé par un comité d'écrivains dont M. Voyer sera le secrétaire.

Un drame à la Beaune

Encore un meurtre à mettre à l'actif de l'ivrognerie. Cette fois, c'est à St George de la Beaune que le drame a lieu. Dans la soirée de mercredi dernier, plusieurs jeunes gens de cette paroisse étaient à faire la noce, lorsque au milieu de leur ivresse ils décidèrent d'aller chercher querelle à un voisin nommé Wintle. Ils apportèrent avec eux des spiritueux et rentrèrent chez Wintle qui se mit à boire sans défiance et était loin de se douter qu'on voulait l'enivrer pour en avoir meilleur marché ensuite. Lorsque les misérables jugèrent que Wintle était suffisamment ivre, ils firent naître la querelle et quoi qu'il fit pour rétablir la paix, ils ne voulurent pas entendre raison.

Malgré son état d'ivresse il résolut alors de chasser cette bande de forcenés et pour cela il s'empara d'un fusil et fit feu sur ses agresseurs. Mais la balle, au lieu de les atteindre, alla frapper mortellement une jeune fille, la nièce de Wintle, qui se trouvait dans la maison pendant l'orgie.

Les agresseurs ne se firent plus prier pour déguerpir et ce fut un sauve qui peut général.

Les personnes de la maison s'empressèrent autour de la victime. Le médecin fut mandé aussitôt, mais malgré les soins les plus empressés qui lui furent prodigués la jeune fille expira vendredi matin.

Le Dr Jules Taschereau, de St Joseph, coroner du district de Beauce, a été informé des faits et a ordonné l'arrestation du meurtrier qui a eu lieu samedi matin. Il a ensuite procédé à une enquête.

ECHOS DE MONTREAL

Précantion contre l'inondation

A la séance du conseil de ville lundi après midi, lecture a été donnée d'un rapport des commissaires de l'inondation, recommandant unanimement, comme moyen pratique l'empêcher l'inondation de Montréal de tenir le fleuve libre de glace entre Sorel et Trois Rivières par des vaisseaux blindés qui briseront constamment la glace. La commission du Havre de Montréal a offert ses remorqueurs qu'elle fera blinder pour cet usage. D'un autre côté le gouvernement fédéral offre de payer la moitié des dépenses du service de ces bateaux. La ville de Montréal n'aura qu'à payer l'autre moitié, ou environ \$2000 pour la saison.

Coup d'épée dans l'eau

Montreuil dit le Petit Français, que l'on croyait être le chef d'une bande d'assassins et de voleurs. Montreuil, le Fra Diavolo du district de Montréal, Montreuil le meurtrier de Longpré, Montreuil la terreur du comté de l'Assomption, Montreuil l'homme arsenal, Montreuil le tueur, le bandit, le voleur, Montreuil est, paraît-il, le plus brave homme du monde et ne ferait pas de mal à une mouche, sans provocation de la part de la dite mouche.

Ce matin, jour fixé pour sa comparution devant le magistrat de police, à un moment où on s'attendait aux plus terribles révélations, le détective Naegle a déclaré qu'il n'avait pu trouver la moindre preuve contre son prisonnier.

D'un autre côté, M. le juge Desnoyers a appris que Montreuil était un garçon excentrique, très avare, un peu vagabond, mais n'ayant jamais eu le moindre démêlé avec la police.

Force a été au magistrat de le remettre en liberté.

Après avoir repris son or, ses pistolets, ses gilettes, sa carabine à douze coups et tout son bagage, Montreuil est parti en disant qu'il allait à Joliette. "J'ai quelque chose à dire à Héty," dit-il, et il s'en est allé.

Pour un flasco, c'est un joli flasco.

Acquitté

Les jurés ont rapporté un verdict de non-coupable contre le Dr Crevier, à la séance de la Cour du Banc de la Reine, hier. Cet arrêt a été accueilli par des marques d'approbation.

Victoire des ouvriers

A 11.30 hier, la Cour de Révision a rendu jugement dans cette cause maintenant célèbre de la journée de corvée.

L'honorable juge Loranger déclare que le jugement de la Cour inférieure est maintenu, que les requérants, au nombre de 38, ont eu raison de procéder par voie de Mandamus pour obtenir le redressement du grief dont ils se plaignaient et qu'ils ont droit d'exiger des révisseurs d'inscrire leurs noms sur la liste des électeurs pour les élections municipales.

L'honorable juge Gill parle dans le même sens et va même plus loin que son collègue. Il se prononce fortement contre la conduite des révisseurs.

Ce jugement règle définitivement la question de la journée de corvée, et donne le droit de vote à environ 13,000 contribuables, qui ont été rayés de la liste aux dernières élections.

Ce soir, élection des officiers du club de raquettes Frontenac, à la salle de l'Union St Joseph.

Petites notes

—La vieille masure de la rue Maria menace toujours les passants. On semble attendre qu'un accident soit arrivé pour la faire démolir. Les résidents de la localité verraient avec plaisir disparaître ces ruines.

—M. L. Duhamel a été remis en possession de son cheval qui lui avait été volé à la porte de la salle de l'Union St Joseph.

—Le marché à foin ce matin, était bien approvisionné. Le foin de bonne qualité se vendait de \$10 à \$14 la tonne. La paille de \$6 à \$8.

—La cour de révision pour les listes électorales s'est réunie lundi soir tel qu'annoncé. On terminera la besogne vendredi soir.

—On entendait parfaitement le bruit des chutes de la Chaudière du haut de la côte de sable, hier soir, signe d'une température douce.

—Les chemins sont dans un état affreux.

—Le Général Middleton se rendra à Peterboro le 24 courant pour y faire l'inspection du bataillon local.

—La rumeur télégraphiée de Régina que cinq membres de la Police à cheval étaient désertés emportant avec eux la somme de \$2,000 des fonds du gouvernement n'est pas confirmée.

—Il y a eu réunion du cabinet hier après midi.

—M. Beemer, vice président du chemin de fer Pontiac et Pacifique Junction fera aujourd'hui une tournée sur toute la ligne afin d'examiner les travaux.

—Le département de l'agriculture continue à recevoir des rapports du recensement des Territoires du Nord-Ouest. Aucun délai n'est apporté dans ce travail.

—Pas d'assemblée du bureau des Ecoles Séparées hier soir faute de quorum; réunion remise à lundi prochain.

—On se plaint du peu de précautions des mineurs dans les excavations de la rue Waller. Une pierre du poids de 15 livres a été lancée dans une vitrine à peu de distance, ces jours derniers.

—Les fondations du nouveau pont sur le canal à Hogsbach sont posées et plusieurs hommes y travaillent. On espère que le pont sera ouvert à la circulation dans une couple de semaines.

—On a posé les planches sur les marches de l'hôtel de ville pour la saison d'hiver.

Que peut faire le vrai mérite?

Les mérites sans précédents du *Sirap Allemand de Boschee* durant ces dernières années ont étonné le monde entier. C'est sans nul doute le plus sûr et le meilleur remède encore découvert pour guérir radicalement la Toux, les Rhumes, et les affections des poumons les plus sérieuses. Il agit d'après un principe tout différent des autres préparations prescrites par les médecins et n'enlève pas le Rhume seulement tout en laissant la maladie dans le système; au contraire, ce remède enlève la cause du mal, guérit les parties affectées et laisse le corps entier dans une condition de santé parfaite.

Une bouteille gardée dans la maison pour usage lorsque vient la maladie exempta beaucoup de frais de médecins et préservera d'une longue maladie. Un essai convaincra de ces faits. Il est vendu par tous les droguistes et marchands généraux du monde entier. Prix, 75 centus la grande bouteille.

Ottawa 25 Oct. 1885—1an.

AVIS AUX MÈRES—Le *Sirap* Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant, il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirap est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous et demandez le "*Sirap Calmant de Madame Winslow*" et n'en prenez pas d'autre sorte.

Gare les Amorcees

Parce que des pieges en sont tout pres

Les finauds du commerce, comptant sur la bêtise d'une notable portion du public, annoncent qu'ils vendent telle chose pour telle somme, qui est au-dessous du prix courant généralement connu. Leur calcul est de mettre sous l'impression qu'ils vendent à meilleur marché que leurs confrères et qu'il est avantageux d'acheter chez eux. En effet, les personnes crédules, animées d'une confiance mal-placée, paient ces magasins, où elles paient des prix exorbitants pour les effets dont elles ne savent juger la qualité et la valeur. Ces commerçants n'ont pas de prix fixes. Leurs demandes varient suivant le plus ou moins d'expérience, ou même de bonne foi, des acheteurs. La preuve: c'est qu'ils finissent le plus souvent par accepter une somme bien moindre que celle qu'ils ont d'abord déclaré être ce qu'il y a de plus raisonnable. D'ailleurs, n'est-il pas fort désagréable d'être obligé, sous peine de payer trop, de discuter et implorer, en un mot de soutenir un combat de paroles avec un commis, à qui l'habitude de la chose donne sur vous un avantage considérable? Vous ne savez quand arrêter votre marchandage: d'un côté craignant ne pas avoir amené le vendeur à son plus bas prix; et de l'autre côté redoutant l'humilité de nouveaux délaits. Une personne sage achètera quelquefois l'article particulier dont le bas prix est annoncé, mais nul autre, sachant que la réduction sur l'un n'est qu'un attrappe-nigaud pour faciliter une augmentation illégitime sur les autres.

Au magasin tenu par le soussigné, il n'y a QU'UN SEUL PRIX

pour le comptant et qu'un seul prix pour le crédit, marqués en chiffres ordinaires. Pas de marque secrète.

Les marchandises y sont vendues à aussi bas prix que le permettent leur achat en gros au comptant, une administration économique de l'établissement et une grande modération dans la recherche du profit. L'encouragement accordé jusqu'aujourd'hui à cette maison, par le public, est la démonstration de ce qui précède.

MEUBLES, POELES

Pinces, Matelas, Lits à Ressorts, Vaincelles, Verres, Ferblanterie, Bâtiments de Cuisine, Outillerie, etc.

E. D. D'Orsonnens,

GERANT

Vis-à-vis le Gros Orme

Rue Principale, Hull

B.

G.

MESDAMES,

N'oubliez pas la Grande Vente de

"MANTEAUX"

pour dames, consistant en Gilets courts pour la promenade, Manteaux, Ulsters, etc., etc.

Dans le lot il y en a 750 achetés aux prix d'encan.

Mesdames venez les voir avant d'acheter.

Conditions comptant.

Strictement un seul prix.

BRYSON.

GRAHAM

et Cie,

150, 152, 154, rue Sparks.

&

Cie.

ANNONCES

Première insertion, par ligne.....\$0.10
Tous les jours.....0.05
Tous les jours par semaine.....0.05
Une fois la semaine.....0.05
Avis de Naissance, Mariage ou Décès.....50

La Société de Publicité,
Propriétaire.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Bruleur 'Argand'

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prend la cheminée ordinaire. Absolument sûr, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très élégamment et de façon à ce que la mèche puisse être remouée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres bruleurs, est enlevée.

Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être inégalement consumée.

Seul agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT

Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.,

114 rue Rideau

Ottawa, 4 nov. 1885—

AVIS AU PUBLIC

Si vous voulez acheter ou faire vendre un lot de terrain, une maison ou autres dépendances, adressez-vous à

A. B. MacDonald

Encanteur et agent pour propriétés foncières, No. 111 rue Rideau, (Bloc Birkett)

N. B.—Ventes tous les matins, après-midi et soirs.

Maison de Modes Parisienne

MODES

POUR TOUS LES GOUTS.

Conditions: Argent comptant.

Mlle A. McDonald

521 RUE SUSSEX,

Quatrième porte de la rue York.

Marchandises Sèches

Payables à la Semaine.

Walker Bros & Cie

165 RUE SPARKS.

Allez visiter leur STOCK de couvertures, couvre-pieds, tapis, prelat, etc., etc.

Les effets sont livrés immédiatement.

Ce magasin n'a rien à faire avec les autres établissements de ce genre à Ottawa.

Ottawa, 14 Oct. 1886—1a.

HOTEL RIENDEAU

TENU SUR LE PLAN

Européen et Américain,

64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémices de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.

JOS. RIENDEAU,

Propriétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS